

LETTRE

Ecrite à la Commiſſion Intermédiaire des Etats de Dauphiné, par les Députés de cette Province à l'Aſſemblée Nationale.

Paris, le 21 Octobre 1789.

MESSIEURS,

C'eſt avec la plus vive inquiétude que nous venons d'apprendre le parti que vous avez pris, de convoquer pour le 2 du mois prochain les Etats de la Province & leur doublement. Nous rendons à la pureté, à la générosité des vos motifs toute la juſtice qui leur eſt due : ſans doute à la premiere nouvelle de la tranſlation du Roi à Paris, vous avez cru que la liberté de ſa perſonne & celle de l'Aſſemblée Nationale exigeoient de la part des Province une protection éclatante ; le danger éminent de l'Etat a pu ſeul vous déterminer à ces meſures extrêmes & à la diſtance où vous êtes des grands événemens qui ſe ſont paſſés, il n'eſt pas étonnant que la derniere criſe ſe ſoit préſentée à vos yeux ſous les couleurs les plus affrayantes. La connoiſſance plus exacte que vous avez pu en acquérir depuis, a déjà vraiſemblablement fait changer votre réſolution ; Mais dans l'incertitude

où nous sommes, nous croyons qu'il est de notre devoir de vous exposer le véritable état des choses & de vous représenter l'inutilité & les dangers qui accompagneroient dans le moment actuel, la convocation que vous avez cru devoir faire.

Le Roi & la Famille Royale sont à Paris en tirant le rideau sur les déplorables détails de l'événement qui les y a conduits, il demeure cependant un résultat certain; c'est que le Roi, maître de venir à Paris, ou de se transférer dans un autre lieu, s'est déterminé par son propre choix, & l'avis de la majorité de son Conseil.

On a formé des conjectures sans nombre, sur les causes qui avoient excité le mouvement de Paris ; mais au milieu des versions contradictoires, il est quelques faits certains qui les explique naturellement, les bruits répandus depuis quelque temps sur le départ du Roi pour Metz, la fermentation excitée par l'arrivée d'un nouveau Régiment à Versailles, les alarmes produites par les récits extraordinaires des repas qui avoient eu lieu entre les Gardes-du-Corps, les Officiers & même les Soldats des Régimens qui se trouvoient à Versailles; enfin, le changement subit de la couleur des Cocardes, par un grand nombre de personnes qui avoient substitué la couleur blanche ou noire aux couleurs de la cocarde patriotique, toutes ces circonstances ont évidemment été les principaux mobiles de l'entre-



prife de Paris, il n'eft pas douteux que le défaut de pain, & le defir naturel que témoignoit depuis long-temps cette Ville de voir fes pertes réparées par la préfence du Roi, n'aient contribué à rendre le mouvement plus fort & plus univerfel, mais aucune circonftance n'indique qu'il s'y foit mêlé des motifs & des intentions coupables. Non feulement au milieu du plus grand défordre, la perfonne du Roi & toutes celles de la Famille Royale ont été refpectées; mais de la part d'un peuple qui ne fait pas feindre, les témoignagnes d'amour & de refpect ont conftamment accompagné l'ivreffe de fon triomphe & le fentiment de fes forces; il n'eft pas douteux qu'il n'ait cru fauver encore une fois la liberté publique, qu'il n'ait cru prévenir le départ du Roi dans lequel tous les bons Citoyens appercevoient la ruine de l'État, fi quelque penfée coupable a pu s'y mêler, fi l'efpoir d'effectuer par la terreur, l'éloignement du Roi & la diffolution de l'Affemblée, a fait mouvoir quelques refforts fecrets à l'appui de la fermentation populaire, la pureté d'intention qui animoit la maffe du peuple, ne leur a permis, ni d'opérer leur effet, ni même de fe manifefter.

Depuis fon arrivée à Paris, le Roi a vu s'accroître chaque jour l'affection du peuple pour lui, la Reine a obtenu tous les égards qui font dûs à la dignité de fon rang, l'un & l'autre té-

moignent dans leur nouveau séjour une satisfaction sincere (1), jamais peut-être l'impression de la présence des Rois sur le peuple Français, ne s'est aussi fortement manifestée, qu'elle ne l'est ici, depuis que Paris possede le Roi dans son sein.

Quant à l'Assemblée Nationale, sa translation a été parfaitement libre, & rien, jusqu'à ce moment, n'est propre à l'en faire répentir. Elle ignoroit le parti que prendroit le Roi, lorsqu'elle s'en est déclarée inséparable. Mais elle ne doutoit pas qu'en quelque lieu qu'il fit son séjour, la plus constante réunion étoit dans ces momens de crise le seul gage de la paix publique & du salut de la Monarchie. Plus les liens du pouvoir étoient relâchés, plus les semences du désordre étoient universellement répandues, & plus il étoit du devoir des Représentans de la Nation de demeurer intimement unis à son chef, de combiner leurs forces aux siennes, & d'assurer, par une communication habituelle, l'harmonie, l'ensemble & l'alliance, qui, pour la conservation de l'Etat, devoit régner entre les deux pouvoirs.

Si, lorsque le Roi est venu à Paris, l'Assemblée étoit restée à Versailles, elle eut perdu tous ces avantages ; & loin d'obtenir une plus grande sûreté, elle l'auroit peut-être exposée. Si elle se

(1) Le Roi a passé en revue Dimanche dernier la Milice Nationale de deux Districts.

fut transférée à un grande diſtance, il n'eſt perſonne qui n'apperçoive à quelle ſuite de dangers la ſéparation qui s'établiſſoit, expoſoit la deſtinée de l'Etat.

L'Aſſemblée a donc dû ſe transférer à Paris, elle l'a fait avec liberté, & cette liberté l'a ſuivie dans la Capitale.

Toutes les diſpoſitions y ſont pour la paix, les égards dûs aux Députés, la liberté néceſſaire à leurs Délibérations, ſont connus en ce moment de toutes les claſſes du peuple. L'intérêt & l'exiſtence de cette grande Ville tiennent immédiatement à la conduite qu'elle va tenir envers le Roi & l'Aſſemblée; elle a obtenu leur préſence, il lui reſte à la conſerver. Aucune partie du Royaume n'eſt auſſi fortement intéreſſée que Paris au rétabliſſement de l'ordre, & au ſuccès de la conſtitution. Sa proſpérité fondée ſur l'indiviſibilité du Royaume, ſa fortune aſſiſe ſur la dette publique, ſa ſubſiſtance même dépendante des Provinces qui l'avoiſinent, tout lui fait une néceſſité d'étouffer les ſemences de déſordre, & de prévenir ſoigneuſement l'animadverſion des Provinces; auſſi s'arme-t-elle de toutes les précautions qui doivent maintenir l'ordre & la paix. Il n'eſt rien qu'on ne faſſe pour éclairer & pour contenir la partie du peuple, que de perfides ſuggeſtions pourroient faire agir contre ſon intérêt. Le bon ordre de la

Milice, les proclamations multipliées, l'activité de l'approvisionnement, sont également mis en usage, & nous avons lieu d'espérer que les troubles sont à leur terme. Mais ce qui doit surtout, Messieurs, vous rassurer, c'est que l'Assemblée Nationale ne délibérera qu'autant qu'elle sera parfaitement libre, du moment qu'elle éprouveroit quelque contrainte, elle cesseroit ses Délibérations. Une prompte translation lui rendroit sa liberté, & si on prétendoit la retenir, c'est alors que le mouvement des Provinces seroit légitime, & seroit certainement universel. Jusqu'à ce moment, c'est par la paix qu'elles doivent concourir à nos travaux, c'est la paix seule & la confiance qui peuvent aujourd'hui les faire réussir ; & ce n'est pas après avoir acheté par tant de maux l'espoir d'une heureuse régénération, qu'il faut s'exposer à voir tout échouer par le désordre qui résulteroit d'un zele mal approprié aux circonstances.

Vous n'êtes certainement pas à concevoir, Messieurs, combien l'Assemblée de la Province entraîneroit dans ce moment de dangers & d'inconvénients, & combien seroit irréguliere la forme dans laquelle vous l'avez convoquée.

Cette convocation faite sans la participation du Roi, formellement prescrite par nos réglemens, sans la participation de l'Assemblée législative; actuellement en activité, porteroit un caractere

d'inſurrection que la néceſſité des circonſtances peut toujours ſeule légitimer.

L'Aſſemblée des Etats & du doublement ne ſauroit même remplir le but que vous avez pu concevoir, réduits par la loi de leur inſtitution à l'adminiſtration de la Province. Les Etats n'ont point reçu le pouvoir de prononcer ſur ſa deſtinée politique, ſur ſes relations avec le Royaume, & ſur toutes les grandes réſolutions qui ne ſauroient appartenir qu'à une Aſſemblée générale & revêtue de pouvoirs exprès. Le doublement n'a d'autres fonctions que de concourir avec les Etats à l'élection des Députés; & cette fonction ayant été remplie, ſon caractere & ſa miſſion n'exiſtent plus; enfin cette Aſſemblée, formée par les trois Ordres diſtincts, & ſéparément élus, n'eſt plus admiſſible en ce moment, à repréſenter la Province. La diſtinction politique des Ordres a été abolie par les décrets de l'Aſſemblée Nationale, acceptés par le Roi, l'Aſſemblée a ſi bien entendu donner à ce principe une exécution immédiate qu'elle a proſcrit dès ce moment parmi ſes Membres, la diſtinction des places & celles des coſtumes. Elle a arrêté que les Suppléans à élire pour remplacer les Députés abſens, ſeroient nommés ſans diſtinction par tous les Citoyens réunis. Comment en cet état des choſes, la Province du Dauphiné pourroit-elle ſe croire repréſentée par une Aſſemblée formée des trois Ordres diſtincts & ſépa-

rément élus ? Les Membres du Clergé & de la Nobleffe envoyés par un petit nombre de Citoyens pourroient-ils prétendre à former la majorité contre les Repréfentans des Communes ? Que réfulteroit-il donc de cette Affemblée, fi ce n'eft des conteftations dangereufes fans aucun efpoir de décifion ?

Certainement la Province de Dauphiné, qui a porté les premiers coups à la funefte diftinction des Ordres, ne feroit pas aujourd'hui la feule Province à vouloir les conferver.

L'Affemblée des Etats & du doublement feroit donc incompétente fous tous les points de vue, & les réfolutions qu'elle prendroit, ne fauroient engager la Province.

Mais, Meffieurs, toute autre Affemblée plus générale & plus réguliere, n'en feroit pas moins en ce moment inutile & dangereufe.

Il ne faut point fe le diffimuler dans ces temps de trouble & d'Anarchie, quand une foule d'intérêts particuliers luttent contre l'intérêt général, affembler les Citoyens fans aucune correfpondance avec l'autorité Royale, avec l'Affemblée législative, c'eft, au péril de la paix publique, mettre aux prifes les paffions & les rivalités d'intérêts ; c'eft donner aux ennemis de la révolution, les moyens d'exciter le défordre;

c'eſt achever de briſer tous les liens qui uniſſent entre elles les diverſes parties du corps politique; c'eſt donner aux Provinces le funeſte exemple de chercher en elles-mêmes un centre de pouvoir qui les iſole les unes des autres ; c'eſt s'expoſer à voir naître entre elles les rivalités, le déſordre dans leur propre ſein , & une Anarchie univerſelle , déchirer , diſſoudre , démembrer cette Monarchie ſi heureuſe par les ſervices réciproques de toutes ſes parties , ſi forte par leur réunion.

Non, Meſſieurs, vous n'avez certainement pas voulu courir ces dangers, mais en y réfléchiſſant, vous les appercevrez tous ; ce n'eſt pas d'après notre opinion ſeule , que nous en parlons, c'eſt d'après l'opinion générale. Les amis de la conſtitution ſont effrayés du bruit de votre convocation, les ennemis s'en réjouiſſent, quelques-uns commencent à eſpérer que le déſordre naîtra de la même Province à laquelle on a dû les premiers eſſais de la liberté , vous ferez, Meſſieurs, évanouir cette eſpérance.

Quelle pourroit être en ce moment la néceſſité d'une Aſſemblée ? Déclareriez-vous Paris reſponſable de la perſonne du Roi & de l'Aſſemblée Nationale ? Cet arrêt eſt prononcé dans le cœur de tous les Français , & Paris ne l'ignore pas ; proteſteriez-vous contre les décrets qui ſeront rendus à Paris ; quel motif auriez-vous

ſi nous ſommes libres, & ſi les réſolutions que nous y prendrons, méritent l'approbation de nos commettans ; proteſteriez-vous contre les décrets qui ſont déjà ſortis de l'Aſſemblée, l'adhéſion d'une grande partie de la Province & la ſatisfaction qu'ils ont excité par-tout dans la portion la plus nombreuſe des Citoyens ne nous laiſſe rien à craindre à cet égard. Nous ſommes loin de former d'autres conjectures, toute idée de ſéparation, toute idée de ſuſpenſion d'impôts eſt trop éloignée de vos principes. Jamais l'état critique de la Patrie, n'exigea des Citoyens, plus d'exactitude & de fidélité ; jamais il ne fut plus néceſſaire de s'attacher au ſuccès de la choſe publique, & de l'aſſervir de tous les moyens. Les Dauphinois ont donné les premiers l'exemple d'une union intime à la Monarchie, ils ont toujours ſenti qu'il valoit mieux être une Province reſpectée dans une Monarchie puiſſante & proſpere, que de former auprès d'elle un état à part, réduit à ſe défendre de ſa conquête, par la protection de ſes ennemis. Eh bien ! le moment eſt venu d'éprouver ces ſages diſpoſitions, *nous nous faiſons*, avons nous dit, *gloire d'être Français, & de remplir tous les devoirs attachés à ce titre* (1). Le plus preſſant de ces devoirs aujourd'hui, c'eſt de donner l'exemple de l'ordre & de la paix, c'eſt d'éviter de remuer des ſemences de trouble, c'eſt

---

(1) Procès-verbal de Vizille.

de ſervir la France par notre calme, comme nous l'avons ſervie par notre courage.

Les pronoſtics de la révolution préſentent-ils rien qui ne ſoit favorable, les droits des hommes recouvrés, la liberté publique alliée à une ſage autorité, l'égalité naturelle, rétablie autant que l'ordre ſocial peut le permettre, les campagnes ſoulagées des droits Féodaux les plus onéreux, & par la prochaine ſuppreſſion des Dîmes, le ſort des Curés congruiſtes prêt à s'améliorer conſidérablement, la dette publique aſſurée ſans aucune ſurcharge pour les peuples, les contribuables déjà ſoulagés par l'impoſition des privilégiés, & l'eſpoir d'une prochaine diminution dans les impôts les plus onéreux, l'ordre des Finances prêt à renaître des réformes immenſes déjà préparées, des Loix importantes, prêtes à mettre à exécution, les divers arrêtés du 4 août, & l'inſtitution prochaine des Municipalités ſi univerſellement deſirées, tant de biens auxquels nous ſommes prêts d'atteindre? Ne doivent-ils pas nous encourager à ſupporter avec calme & patience ces momens d'orage? Ne doivent-ils pas nous décider aux ſacrifices paſſagers qu'exige en ce moment la choſe publique? Eſt-il quelque raiſon qui puiſſe diminuer la confiance des Citoyens dans l'Aſſemblée Nationale? toutes ſes réſolutions ne continuent-elles pas à aſſurer la liberté, à ſoulager les claſſes les moins

fortunées. Lorſque tous les événemens paſſés vous aſſurent que les périls & les difficultés peuvent bien ralentir ſa marche, mais ne peuvent ni la contraindre ni l'arrêter, lorſqu'il eſt devenu ſi important qu'elle acheve promptement ſon ouvrage, vous ſoutiendrez certainement ſes opérations par le concert qu'elle attend de vous. Les diſpoſitions ſans leſquelles rien ne peut proſpérer aujourd'hui, ſont la plus grande tranquillité, le payement régulier des impoſitions, & la confiance dans les efforts réunis du Roi & de l'Aſſemblée Nationale.

D'après ce tableau fidele de l'état des choſes, nous vous ſupplions de vouloir bien, Meſſieurs, révoquer, le plutôt poſſible, la convocation des États & du doublement.

Nous ſommes, avec reſpect,

MESSIEURS,

Vos très-humbles & obéiſſans ſerviteurs, les Députés de la Province de Dauphiné, à l'Aſſemblée Nationale.

L'Abbé DE LA SALCETTE, le Marquis DE BLACON, LA BLACHE, LACOUR D'AMBEZIEUX, PISON, BERENGER, BARNAVE, BERTRAND DE MONFORT, CHABROUD, BIGNAN, BLANCARD, ALLARD DU PLANTIER, CHEYNET.